

OMPI



CRNR/DC/26

ORIGINAL : anglais

DATE : 10 décembre 1996

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

**CONFÉRENCE DIPLOMATIQUE
SUR CERTAINES QUESTIONS DE DROIT D'AUTEUR
ET DE DROITS VOISINS**

Genève, 2 - 20 décembre 1996

PROPOSITION D'AMENDEMENT DE L'ARTICLE 26 DU PROJET DE TRAITÉ N° 2

présentée par la Délégation de la République de Corée

La délégation de la République de Corée propose que le texte ci-après remplace l'actuel projet d'article 26 :

Les Parties contractantes appliquent les dispositions de l'article 18 de la Convention de Berne à toute protection prévue dans le présent traité.

[Fin du document]